



Archives départementales de l'Aube

Fonds des fabriques paroissiales du diocèse de Troyes

*sous-séries
29 G à 473 G*

Répertoire numérique

par

G. Duhem
1932

Nouvelle dactylographie 2003

29 G A 473 G**FONDS DES FABRIQUES PAROISSIALES DU
DIOCESE DE TROYES****Avertissement.**

La cotation des fonds des fabriques paroissiales a été définie par Pierre Piétresson de Saint-Aubin en 1929-1930. Les cotes des sous-séries 29 G à 429 G ont été attribuées aux archives des fabriques des paroisses extérieures à Troyes, tandis que les cotes antérieures (11 à 22 G) sont dévolues aux anciennes paroisses troyennes. Certaines cotes sont virtuelles, c'est-à-dire qu'elles ne correspondent à aucun fonds, mais ont été réservées aux fabriques qui ne sont représentées par aucun document.

441 G 6 1 cah. papier.
Déclaration des biens de la cure.
1532

441 G 7 3 p. parchemin, 7 p. papier.
Baux des biens de la fabrique.
1621-1760

Villeloup

442 G Cote réservée

Villemaur

443 G 1 1 p. parchemin.
Dédicace de l'église collégiale de Villemaur.
1519

443 G 2 3 cah. papier.
Déclaration des biens et des revenus du chapitre de Villemaur.
XVe-XVIe s

443 G 3 116 p. papier.
Déclaration pour le terrier du chapitre de Villemaur.
1660-1663

443 G 4 10 p. papier.
Procédures relatives au chapitre de Villemaur.
1563-1704

443 G 5 4 p. papier.
Comptes des marguilliers.
1785